

Département du Développement territorial Aménagement du Territoire – Urbanisme Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80 F. 068 68 10 89 urba@ath.be - www.ath.be



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

<u>Le terrain concerné est situé</u> Chemin des Carex, 19 à 7800 Ath et cadastré 1e division, section B n°995Y3.

<u>Le projet consiste à</u> installer un abri de jardin, des clôtures et portails <u>et présente les caractéristiques</u> <u>suivantes</u> : D.IV.5 : Ecart au permis d'urbanisation (abri non intégré au volume principal ou implanté en continuité de celui-ci et type de clôture).

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Urbanisme, au centre administratif sis Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

- du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 16h et vendredi de 8h à 14h (non stop),
- le mardi jusque 20h (le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier est disponible sur le site internet www.ath.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/05/2024 au 05/06/2024 au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;

-par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>urba@ath.be</u>

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202400109. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Ath, le 15/05/2024

Le Directeur général

Le Bourgmestre

Bruno BOËL

Bruno LEFEBVRE



, lot 48 = 19 elemin des carex

Les clôtures en délimitation latérale et/ou en fond de jardin sont comprises suivant le détail ci-après :

- lots 48-52: le long du sentier + un portail.
- lot 51 : le long du sentier + la limite latérale gauche + un portail.
- lots 55-56-57-58-59-60-61-62-63; en fond de terrain.
- lot 64 : en fond de terrain + la limite latérale droite avec le reste du projet.

Ce sont des clôtures rigide avec piquet d'une hauteur de 1m50, de teinte foncée. Pour les lots 48-51-52,

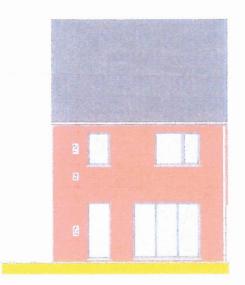
un portail standard et correspondant à la clôture est prévu. Il est simple, pivotant, basique et de teinte Lot 48 foncee. Plan maisons maison ancertée nº19 lot 48 chemin des

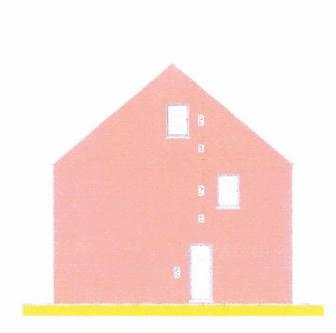
Route de Lessines

ATH - JARDINS DE ROSELLE Chemin des Carex 19 7800 ATH LOT

48









Rom de servise per propuel ARRIERE Savitude de penage au propt du flot 47 Finelies 15m of what 0,15 m 7 1 Jenane Clowner Tate
Rom de Clowner en
La seminate en 343 Lat 48 et 52 7m N. Y maison Lot 42 (1) Ami jordin 94150 Perve entre e \$ 6 m 6450 (chair mapricilaine) Rue roie publique